

Luxembourg, le 30 octobre 2020

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural :

« Un abattoir mobile est un camion entièrement aménagé, qui peut se déplacer sur les exploitations agricoles pour y abattre des bovins à la ferme, en présence de leur éleveur. L'abattage est effectué par des abatteurs professionnels, avec des contrôles vétérinaires ante et post mortem. L'avantage d'un abattoir mobile consiste en l'absence de transport et de contact avec d'autres bêtes. Ce procédé diminue le stress des animaux ce qui a également une répercussion positive sur la qualité de la viande.

En Suède les abattoirs mobiles sont utilisés depuis 2015 et 5.500 animaux sont ainsi abattus annuellement à la ferme au lieu d'être transportés vers un abattoir. A côté de l'Allemagne et des Pays-Bas où des abattoirs mobiles existent déjà, les projets d'abattage mobile à la ferme connaissent également un coup d'accélérateur en France.

En 2019, le Parlement wallon a adopté à l'unanimité une proposition de résolution pour l'abattage mobile qui demande, entre autres, au Gouvernement wallon d'initier le développement d'une unité mobile d'abattage de référence.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural :

- *Un tel modèle d'abattage mobile est-il actuellement autorisé au Luxembourg ou est-ce que l'abattage doit impérativement être effectué dans une structure agréée ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Est-ce qu'un abattoir mobile peut remplir les conditions de protection animale à respecter lors de l'abattage d'un animal en vigueur au Luxembourg ?*
- *Quelle est la position de Monsieur le Ministre concernant les unités d'abattage mobile ?*
- *Vu le nombre limité d'exploitations luxembourgeoises pouvant être intéressées à utiliser un abattoir mobile, Monsieur le Ministre ne juge-t-il pas opportun de se rallier au projet wallon afin que cet abattoir mobile puisse être utilisé de manière transfrontalière dans la Grande Région ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Gusty GRAAS
Député